

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

Délibération
n° 2017.02.100

Subventions et participations 2017 : versements d'acompte avant le vote du budget primitif (mission locale, DR16, FCOL)

LE SEIZE FÉVRIER DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 février 2017**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Danièle MERIGLIER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Catherine BREARD à Michel ANDRIEUX, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Denis DOLIMONT à Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE à Gérard DEZIER, André FRICHETEAU à Jean-Marie ACQUIER, Isabelle LAGRANGE à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Michaël LAVILLE à Jacky BOUCHAUD, Catherine PEREZ à Philippe LAVAUD, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Danielle BERNARD

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FÉVRIER 2017**DELIBERATION
N° 2017.02.100**

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame PIERRE**SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2017 : VERSEMENTS D'ACOMPTE AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF (MISSION LOCALE, DR16, FCOL)**

En raison du vote du budget primitif en mars 2017, il est proposé d'attribuer une partie des participations ou subventions à certains organismes pour lesquels l'attente jusqu'à cette date serait susceptible de poser des problèmes de trésorerie.

Les bénéficiaires du versement par anticipation d'une partie de leur subvention 2017 sont les suivants :

| Organisme | Rappel attribution 2016 (hors participation des autres EPCI) | Proposition d'avance 2017 | Élus ne prenant pas part au vote |
|--|--|----------------------------------|---|
| Mission Locale | 171 000 | 68 400 | |
| DR16 pour l'organisation du Forum de l'Emploi et du Recrutement en mars 2017 | 15 000 | 10 000 | |
| FCOL pour l'organisation du FOFE en février 2017 | 30 000 | 20 000 | M. Buisson |

Le montant définitif de subvention pour ces organismes sera précisé lors du vote du budget primitif 2017.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. M. Buisson ne prend pas part au débat et au vote pour la subvention attribuée à la FCOL.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 8 février 2017,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions proposées dans le tableau ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir pour les subventions supérieures à 23 000 €.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :
23 février 2017

Affiché le :
23 février 2017